



LEVÉE DES BARRIÈRES DE DÉGEL SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES DE L' AISNE

A compter du vendredi 19 février à 12 heures, les barrières de dégel seront levées sur l'ensemble du réseau routier départemental de l'Aisne classé à « 7,5 T et 12 T ½ charge ».

Les résultats satisfaisants des mesures de portance des chaussées sur l'ensemble du réseau routier départemental classé « 7,5 T et 12 T ½ charge » permettent de lever l'ensemble des mesures prescrites.

Consultez en pièce jointe l'arrêté de levée des barrières de dégel en date du 18 février 2021.

PROFESSIONNELS DE LA ROUTE, COMMENT ETRE INFORME ?

SUIVEZ l'actualité des conditions de circulation sur le réseau départemental via

[Inforoutes02](#)

RESTEZ informé par mail des poses et de levées de barrières de dégel, renseignez votre email sur **<https://www.aisne.com/barrieres-de-degel-restez-informes>**